



A R R Ê T DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

*QUI ordonne la Liquidation des Lettres de change
& Billets de monnoie du Canada.*

Du 29 juin 1764.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

L E R O I voulant pourvoir à la liquidation des dettes contractées en Canada, tant en lettres de change qu'en billets de monnoie; & s'étant fait rendre compte, en son Conseil, de tout ce qui a rapport à ces effets, Sa Majesté a reconnu qu'il est constaté de la manière la plus authentique, que l'excès des dépenses faites à titre de son service dans cette Colonie, provient autant des prévarications qui y ont été commises & qui ont excité la rigueur de sa justice, que du discrédit de cette monnoie, suite nécessaire de la profusion criminelle avec laquelle elle y a été fabriquée & répandue : Que ce discrédit commencé

A